

SEANCE ORDINAIRE DU 30/01/2019

L'an 2018, le 30 janvier, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents, sauf Madame Maeva ROGES procuration donnée à Monsieur Jean Marie JACOB, Monsieur Jonathan Guillet procuration donnée à Madame Marie Noëlle CORAL.

Absents excusés : Monsieur Sébastien HOUG

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 18 h, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du mardi 19 décembre 2018. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

En début de séance Madame Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour en ce qui concerne les factures EDF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

Article 3 : contrat P@C :

Madame Le Maire a reçu le contrat P@C (construire, aménager, préserver). Le département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de soutien financier en faveur des projets locaux par 2 principes :

-subsidiarité : le département intervient là où est nécessaire et pour apporter une plus value,

-différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Pour le territoire des 2 Vallées Vertes, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 100 000 euros (soit 31,22 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

-volets A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département, soit 75% de l'enveloppe (1 575 000 euros),

-volets B : soutien aux projets d'intérêt local. Soit 25 % (525 000 euros).

Madame Le Maire propose ce contrat et après avoir délibéré, le conseil municipal :

-prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,

-approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire des 2 Vallées Vertes,

-autorise Madame Le Maire à signer ce contrat.

Article 4 : Réfection de la voie « sous la Prusse » :

Madame BONDENET Marie Odile rappelle la séance du conseil municipal du 22 juin 2018 concernant la réfection « la voie sous la Prusse ».

Madame Le Maire a déposé le dossier de demande de subvention le Jeudi 24 janvier 2019 et demande au conseil municipal de lui donner la possibilité de demander les subventions auxquelles la commune nous avons droit.

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à solliciter des subventions.

Article 5 : Paiement facture EDF :

Suite à différents problèmes de paiement avec des factures EDF. Madame Le Maire demande au conseil municipal de statuer sur les règlements des factures par le prélèvement à la Banque de France (qui est le plus avantageux et le plus généralement pratiqué dans les autres communes)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ces futurs règlements par prélèvements à la Banque de France.

Article 6: Questions et informations diverses :

- Fosse septique : La fosse septique a été vidangée le lundi 14 janvier 2018 car elle débordait.

Suite aux nombreux problèmes de fonctionnement de la fosse septique, Madame Marie Odile BONDENET a contacté l'expert de notre assurance GROUPAMA. Mr Patrick SAINTPERE (expert) du cabinet SEREC a été nommé et est intervenu le mercredi 23 janvier avec l'entreprise qui a réalisé les travaux, l'expert de cette entreprise puis le fabricant de TEC BIO (fournisseur de la fosse).

Après une rencontre sur le terrain, l'entreprise s'engage à finaliser les travaux et à intervenir prochainement.

Le bac dégrilleur de la fosse septique sera régulièrement nettoyé.

Madame Le Maire clôt la séance 19h15 .